



REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ORANGE (84)



K. NOTE DE LA MAIRIE SUR LA REVISION ALLEGEE N°2 DU PLU

Dates :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par DCM du 15/02/2019

Modification n°1 du PLU approuvée par DCM du 11/04/2023

Modification n°2 du PLU approuvée par DCM du 13/12/2022

Déclaration de Projet valant Miste en compatibilité du PLU approuvée par DCM du 19/09/2023

Révision allégée n°1 du PLU approuvée par DCM du 20/03/2025

Modification n°3 du PLU approuvée par DCM du 20/03/2025

Révision allégée n°2 du PLU prescrite par DCM du 12/11/2024

AM : Arrêté de M le Maire - DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE



POULAIN URBANISME CONSEIL

78 bd Marx Dormoy, 83300 DRAGUIGNAN

Email : contact@poulain-urbanisme.com



K. Note

Madame, Monsieur,

Comme cela a été demandé lors de la réunion d'examen conjoint du 08/07/2026 par les personnes publiques associées et consultées, le projet réglementaire va être revu à la baisse (car il intégrait initialement les besoins du chaï agricole aujourd'hui sorti du stecal).

Entre autres points, les modifications suivantes ont été affichées durant l'examen du projet en Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du 10/09/2026 :

1. Un chapitre va être ajouté sur la compatibilité de la révision allégée et le SCoT nouvellement approuvé
2. La surface au sol maximale va être réduite à **1 530 m²** (et non plus 2 800 m²)
3. La surface de plancher maximale va être réduite à **3 800 m²** (et non plus 5 000 m²)
4. Des précisions seront apportées sur les surfaces nouvellement désimperméabilisées et celles imperméabilisées, sur les **logements saisonniers** (ces derniers sont prévus en zone A, dans le chai actuel), etc.
5. L'OAP sera quelque peu améliorée pour tenir compte des modifications et apporter au besoin des précisions

La Ville s'y étant engagée, ces modifications à venir sont portées à la connaissance du public.